CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026
COMPTE RENDU SOMMAIRE LE 28/09/2026

❖ DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

❖ De conclure un bail de location pour une durée de 3 ans renouvelables avec M. NIKITOFF pour le garage n°1, Le Coulet pour un loyer mensuel de 83,21 € à compter du 01/07/2026.

❖ De signer un devis relatif à la fourniture et à la livraison des repas de la crèche avec SAS Les Bocaux de Mamie du 06/07/2026 AU 10/07/2026 pour un montant de 692,90 € HT.

❖ De signer un devis relatif à la fourniture et à la livraison des repas de la crèche avec SAS Les Bocaux de Mamie du 13/07/2026 au 31/07/2026 pour un montant de 1947.50 € HT.

❖ De signer la proposition de mise à disposition du 01/09/2026 au 31/08/2027 dans le cadre d'un apprentissage à la crèche pour la formation CAP AEPE, pour une durée d'un an avec ATERIM, pour Melle Ornella SAPONE au prix de 11 792.80 € TTC.

❖ De retenir l'offre de la SAS ALPES REFRIGERATION pour le contrat de maintenance des installations de conditionnement d'air pour le Carrefour médical d'un montant annuel de 518 € HT au titre de la période du 10/07/2026 au 09/07/2029.

❖ De solliciter le Département 04 pour une dotation au titre des amendes de police 2026 pour la sécurisation d'un carrefour Chemin des Vignes RD4096/RD216, à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération soit la somme de 11 308,89 €.

❖ De signer le devis de mise à disposition de personnel avec Objectif Plus, pour un remplacement à la crèche, du 20/07/2026 au 31/07/2026 avec Mme BARKI Hanane, temps plein 35h/semaine au taux de 12,31 € brut/HT.

❖ De signer le devis relatif à l'éducation musicale pour les enfants des écoles avec l'Association Intercommunale de Musique et de Danse du Pays de Forcalquier pour un montant annuel de 16 254 € TTC pour 10h30 par semaine pour l'année scolaire 2026-2027.

❖ De signer un devis relatif à la fourniture et à la livraison des repas de la crèche avec SAS Les Bocaux de Mamie du 25/08/2026 au 31/08/2026 pour un montant de 582,20 € HT.

❖ De signer le devis relatif à l'assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) avec le bureau d'études J&C Conception Bois, pour la rénovation de la maison des jeunes Agora pour un montant de 1.750 € HT.

❖ De signer le devis avec RCA pour la réalisation de joints de chaussée sur le pont EDF n°3 pour un montant de 5.400 € HT.

❖ De signer le devis de SEE Valero Travaux publics pour la fourniture, le raccordement, et la pose de deux hydrants pour un montant total de 11.396 € HT au chemin des Seignes et chemin de la Combe d'Azard.

♦ EXAMEN DES DELIBERATIONS

1. N° 2026-21-09-01 RESSOURCES HUMAINES – OUVERTURE DE POSTE AUX CONTRACTUELS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel de droit public sur un emploi permanent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. N° 2026-21-09-02 URBANISME - HYGREEN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, annule la procédure de modification du PLU ouverte par la délibération n°2025-08-12-06 et autorise l'engagement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU avec pour objectif de permettre la réalisation du projet Hygreen.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. N° 2026-21-09-03 ENVIRONNEMENT – ONF : MANDAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de donner mandat de facturation à l'ONF.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. . N° 2026-21-09-04 DLVAGGLO / URBANISME : CONVENTION ADS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le maintien au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols à compter du 1 er octobre 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité

5. N° 2026-21-09-05 DLVA / LOGEMENT – CONTRAT DE MIXITÉ SOCIALE : APPROBATION ET SIGNATURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le contrat de mixité sociale 2026-2028.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. N° 2026-21-09-06 ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REMBOURSEMENT DÉGÂTS M.GHETTY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de rembourser M. GHETTY.

Délibération adoptée à l'unanimité

7. N° 2026-21-09-07 FINANCES – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, admet en non-valeur les créances irrécouvrables.

Délibération adoptée à l'unanimité

8. N° 2026-21-09-08 ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONSEILLER MUNICIPAL : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les modalités de remboursement des frais de déplacement des élus.

Délibération adoptée à l'unanimité

9. N° 2026-21-09-09 RESSOURCES HUMAINES – ATERIM : ADHÉSION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion au Groupement d'Employeurs ATERIM..

Délibération adoptée à l'unanimité

10. N° 2026-21-09-10 FISCALITÉ – TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, institue la TVLH pour une application en 2027.

Délibération adoptée avec 18 voix Pour, 5 voix Contre, 0 abstention

11. N° 2026-21-09-11 ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CARREFOUR MÉDICAL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition à titre gracieux du local destiné à l'accueil du médecin junior pour sa dernière période d'internat.

Délibération adoptée à l'unanimité

12. N° 2026-21-09-12 FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative N°2.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fin de la séance à 20H.